

14.04.2008



Interdiction de l'alcool pour les nouveaux conducteurs

Source

bfu – Beratungsstelle für Unfallverhütung
Hodlerstrasse 5a
CH-3011 Bern

Tel. 031 390 22 22
Fax 031 390 22 30
E-mail info@bfu.ch
Internet www.bfu.ch

Personne à contacter

Stefan Siegrist

Prise de position

Les jeunes de 18 à 24 ans occasionnent au volant presque deux fois plus d'accidents dus à l'alcool que les conducteurs de 25 à 44 ans, et pratiquement quatre fois plus que les 45 à 64 ans. Ils mettent notamment en danger leurs passagers et eux-mêmes. Chez les nouveaux conducteurs, à la fois plus enclins au risque et moins expérimentés sur la route, une faible quantité d'alcool déjà entraîne une augmentation du risque d'accident. Aussi, le bpa – Bureau de prévention des accidents préconise une interdiction de l'alcool pour cette catégorie de conducteurs.

Cette exigence n'est pas nouvelle. Le bpa a déjà déclaré lors du passage au 0,5 pour mille que cette limite ne correspond au seuil de risque que pour les conducteurs chevronnés et que chez les jeunes, peu d'alcool suffit déjà à augmenter le risque d'accident.

Une vaste étude réalisée en Allemagne au milieu des années 90 a révélé qu'avec 0,3 pour mille d'alcoolémie, le risque d'accident des conducteurs de 18 à 24 ans s'accroît de 45%, alors qu'il n'augmente pas encore chez les conducteurs plus âgés. Aussi, le seuil de risque des jeunes conducteurs se situe à 0,2 pour mille. D'autres études ont confirmé que chez eux, le premier verre peut déjà être de trop, raison pour laquelle les experts en Suisse et à l'étranger préconisent depuis des années l'interdiction de l'alcool pour cette catégorie de conducteurs.

Le nombre élevé d'accidents chez les conducteurs novices a aussi de toutes autres causes que l'alcool. Même sobres, les débutants courent un risque d'accident plus élevé que les conducteurs chevronnés. Il n'est pas rare qu'ils répondent à peine aux exigences actuelles du trafic, car ils manquent d'expérience, notamment pour évaluer les situations du trafic ou leurs propres capacités de conduite. En outre, le goût du risque propre à leur âge les pousse vite dans des situations dangereuses. Les jeunes conducteurs ont de toute façon peu de réserves de sécurité. Faute d'automatismes bien rodés, ils roulent souvent à la limite de leurs capacités. Ils n'ont donc plus de réserves quand l'alcool entre en jeu.

Par ailleurs, une même quantité d'alcool a des effets plus marqués chez les jeunes conducteurs que chez les personnes plus âgées. Les conséquences psychomotrices semblent toutefois identiques. Mais n'ayant pas l'habitude de boire, les jeunes n'ont pas encore appris à compenser les effets de l'alcool. C'est pourquoi de faibles quantités d'alcool ont un impact négatif sur le comportement des jeunes au volant. On constate toutefois des entraves plus importantes pour tous les conducteurs suite à une plus forte consommation d'alcool, par exemple pour les facultés de réaction ou de perception. La réduction des performances chez les jeunes se traduit comme chez leurs aînés, mais elle augmente leur risque d'accident même après l'absorption de quantités d'alcool minimales.

Enfin, la jeunesse réagit aussi de manière plus émotive à l'alcool que l'âge mûr, comme en

témoigne le comportement volontiers téméraire de jeunes pour lesquels la voiture est une composante incontournable des loisirs. Voilà une troisième raison pour laquelle une alcoolémie inférieure à 0,5 pour mille est dangereuse chez les jeunes conducteurs.

Il serait judicieux de combiner interdiction d'alcool et formation à la conduite en deux phases, solution qui s'appliquerait à la période probatoire de trois ans. Durant ce laps de temps, les nouveaux conducteurs accumuleraient les expériences dans un cadre protégé – et mûriraient. Celui qui passe sa période probatoire reçoit le bleu «définitif» aux mêmes conditions que tous les autres conducteurs expérimentés.

Une majorité de Suisses se montre en faveur d'une précision ciblée de la réglementation. Selon un sondage représentatif réalisé en 2007 par le bpa, 68% des personnes interrogées approuvent la règle du «zéro pour mille» pour les conducteurs novices. Dans la tranche d'âge de 15 à 29 ans, la proportion est de 57% d'avis favorables. Il s'agit clairement d'un changement de mentalités. De nombreux jeunes sont maintenant sensibles au thème de l'alcool au volant. Ils en discutent et se concertent quand ils sortent pour savoir qui prendra le volant. Le terrain est favorable à une interdiction, bien plus que naguère. Ce serait un soutien pour ceux qui trouvent l'idée bonne mais ne la mettent pas en pratique de manière systématique.

En appliquant à la Suisse les premières expériences réalisées à l'étranger (p. ex. en Autriche) avec l'interdiction d'alcool, on éviterait à peu près 10 décès chaque année – selon des estimations prudentes – et environ 50 blessés graves. Le bilan économique serait aussi positif. Comme la police effectue de toute façon des contrôles réguliers de l'alcoolémie, cette prescription n'impliquerait guère de surplus de travail.

L'interdiction de l'alcool pour les nouveaux conducteurs est l'un des éléments de «Via sicura», le programme national de sécurité routière dont la mise en œuvre devrait être décidée cette année. Le bpa s'engage résolument en sa faveur. Si le processus législatif n'avance pas rapidement, cette mesure devrait être préconisée.